

5. Conservation Authority Programs and Services Agreements

Ententes concernant les programmes et les services des offices de protection de la nature

Committee recommendation(s)

That Council authorize and direct the General Manager, Planning, Real Estate and Economic Development, to enter into written agreements with the Mississippi Valley Conservation Authority, the Rideau Valley Conservation Authority, and South Nation Conservation by January 1, 2024, as required by provincial legislation, so that they can continue to use municipal levy funds to deliver programs and services to Ottawa residents.

Recommandation(s) du comité

Que le Conseil autorise et demande au directeur général, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique, de conclure des ententes par écrit avec l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi, l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et la Conservation de la Nation-Sud d'ici le 1^{er} janvier 2024, comme l'exige la législation provinciale, afin que ces offices puissent continuer d'utiliser les fonds provenant de l'imposition municipale pour offrir des programmes et des services aux résidents d'Ottawa.

Documentation/Documentation

- 1 Report from the Director, Economic Development and Long Range Planning, Planning, Real Estate and Economic Development Department, dated September 22, 2023 (ACS2023-PRE-EDP-0045)

Rapport du Directeur, Développement économique et planification à long terme, Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique, daté le 22 septembre 2023 (ACS2023-PRE-EDP-0045)